

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

Identifiant FDS **V3903SS**
Numéros de catalogue K-3903, R-1805, R-1805E, R-3902

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Composants des kits de test d'analyse de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover PA 17331
Etats-Unis

Téléphone: (717) 632-1291
e-mail: info@aquaphoenixsci.com
Site web: <https://www.aquaphoenixsci.com/>

e-mail (personne compétente) scraig@aquaphoenixsci.com (Stephen Craig)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement **attention**

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

- Pictogrammes

GHS07



- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence

P264+P265 Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas se toucher les yeux.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P332+P317 En cas d'irritation cutanée: Demander une aide médicale.
P337+P317 Si l'irritation des yeux persiste: Demander une aide médicale.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.


3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange



Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
deionized water	No CAS 7732-18-5	≥ 83		
acide acétique à ... %	No CAS 64-19-7	11	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318	
ammonium acetate	No CAS 631-61-8	5		

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
éthanol	No CAS 64-17-5	0.4	Flam. Liq. 2 / H225 Carc. 1A / H350	
3-(2-Pyridyl)-5,6-diphenyl-1,2,4-triazine	No CAS 1046-56-6	≤ 0.1		
chloroforme	No CAS 67-66-3	0.1	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 3 / H331 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Carc. 2 / H351 Repr. 2 / H361d STOT RE 1 / H372 Aquatic Acute 3 / H402	
ferrozine	No CAS 69898-45-9	≤ 0.1		

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de ma-laise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Porter des lunettes résistantes aux chocs et aux éclaboussures. Cassez la pointe de l'ampoule uniquement lorsqu'elle est complètement immergée dans l'échantillon. Briser la pointe dans l'air peut provoquer l'éclatement de l'ampoule en verre.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur, températures hautes, lumière, rayonnement UV/la lumière naturelle

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	éthanol	64-17-5	OEL (BC)			1,000					"BC Regula-

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
											tion"
CA	éthanol	64-17-5	OEL (ON-MoL)			1,000					MoL
CA	éthanol (alcool éthylique)	64-17-5	OEL (AB)	1,000	1,880						OHS Code
CA	alcool éthylique	64-17-5	PEV/VEA			1,000					Regulation OHS
CA	acide acétique	64-19-7	OEL (AB)	10	25	15	37				OHS Code
CA	acide acétique	64-19-7	OEL (BC)	10		15					"BC Regulation"
CA	acide acétique	64-19-7	OEL (ON-MoL)	10		15					MoL
CA	acide acétique	64-19-7	PEV/VEA	10	25	15	37				Regulation OHS
CA	chloroforme	67-66-3	OEL (BC)	2							"BC Regulation"
CA	chloroforme	67-66-3	OEL (ON-MoL)	10							MoL
CA	chloroforme	67-66-3	PEV/VEA	5	24.4						Regulation OHS
CA	trichlorométhane (chloroforme)	67-66-3	OEL (AB)	10	49						OHS Code

Mention

- VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
- VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
- VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

DNEL pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
ammonium acetate	631-61-8	DNEL	911.6 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
ammonium acetate	631-61-8	DNEL	5,469 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
ammonium acetate	631-61-8	DNEL	10.34 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
ammonium acetate	631-61-8	DNEL	62.04 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
chloroforme	67-66-3	DNEL	2.5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
chloroforme	67-66-3	DNEL	5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
chloroforme	67-66-3	DNEL	2.5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
chloroforme	67-66-3	DNEL	5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
chloroforme	67-66-3	DNEL	2.86 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
ammonium acetate	631-61-8	PNEC	3.08 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
ammonium acetate	631-61-8	PNEC	0.308 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
ammonium acetate	631-61-8	PNEC	677 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
ammonium acetate	631-61-8	PNEC	2.51 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
ammonium acetate	631-61-8	PNEC	0.251 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
ammonium acetate	631-61-8	PNEC	0.72 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.146 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.015 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.048 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.45 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.09 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.56 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit: Chaque ampoule CHEMet™ ou VACUette™ est une ampoule en verre de 7 mm contenant environ 0,2 à 1,2 ml de réactif liquide scellée sous vide. Chaque ampoule Vacu-vial™ est une ampoule en verre de 13 mm contenant environ 0,8 à 4,5 ml de réactif liquide scellée sous vide.

État physique	liquide
Couleur	colorless to pale pink
Odeur	slight - caractéristique
Point de fusion/point de congélation	2 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	102 °C à 101.3 kPa
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	4 % vol - 19.9 % vol
Point d'éclair	>102 °C à 101.3 kPa
Température d'auto-inflammabilité	463 °C
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	4.2
Viscosité cinématique	non déterminé

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-----------------------	------------------------------

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	23.7 mmHg à 25 °C
--------------------	-------------------

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
Densité relative	1 (eau = 1)

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
chloroforme	67-66-3	oral	908 mg/kg
chloroforme	67-66-3	inhalation: vapeur	3 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

RTMD de l'ONU	UN 2790
Code IMDG	UN 2790
OACI-IT	UN 2790

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

RTMD de l'ONU	ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION
Code IMDG	ACETIC ACID SOLUTION
OACI-IT	Acetic acid solution

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

RTMD de l'ONU	8
Code IMDG	8
OACI-IT	8

14.4 Groupe d'emballage

RTMD de l'ONU	III
Code IMDG	III
OACI-IT	III

14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Autres informations pertinentes


Les marquages et les étiquettes des conteneurs d'expédition, reçus de CHEMetrics, peuvent différer des informations ci-dessus. Les produits dont le transport est réglementé seront emballés par CHEMetrics en tant que marchandises dangereuses en quantités exceptées conformément aux réglementations IATA, US DOT et IMDG. CHEMetrics peut également choisir d'expédier certains produits sous le nom de kit chimique UN 3316, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III. En cas de réexpédition, il est de la responsabilité de l'expéditeur de déterminer les étiquettes et marquages appropriés conformément à la réglementation en vigueur en matière de transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU	2790
Classe	8
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	8
	
Dispositions spéciales (DS)	- (UN RTDG)
Quantités exceptées (EQ)	E1 (UN RTDG)

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Quantités limitées (LQ) 5 L (UN RTDG)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin -

Étiquette(s) de danger 8



Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 5 L

EmS F-A, S-B

Catégorie de rangement (stowage category) A

Groupe de séparation 1 - Acides

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger 8



Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 1 L

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA) tous les composants sont énumérés (ACTIVE) ou exemptés de la liste

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities

Nom de la substance	Notes	Reportable quantity (pounds)	Threshold planning quantity (pounds)
chloroforme	f	10	10000

Légende

f Chemical on the original list that does not meet toxicity criteria but because of its acute lethality, high production volume and known risk is considered chemical of concern ("Other chemicals"). (November 17, 1986, and February 15, 1990.)

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory

Nom de la substance	Remarques	Effective date
chloroforme		1986-12-31

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
acide acétique à ... %		1	5000 (2270)
ammonium acetate		1	5000 (2270)
chloroforme		1 2 3 4	10 (4,54)

Légende

- 1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act
 2 "2" indicates that the source is section 307(a) of the Clean Water Act
 3 "3" indicates that the source is section 112 of the Clean Air Act
 4 "4" indicates that the source is section 3001 of the Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)

Clean Air Act

Nom de la substance	Type d'enregistrement	Basis for listing	Threshold quantity (lbs)
chloroforme	Toxic substance	b	20000

Légende

b On EHS list, vapor pressure 10 mmHg or greater.

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	Remarques	Classifications
acide acétique à ... %		CO F2
éthanol		CA MU TE F3
ammonium acetate		
chloroforme		CA

Légende

CA	Cancérogène
CO	Corrosif
F2	Flammable - Second Degree
F3	Flammable - Third Degree
MU	Mutagène
TE	Tératogène

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals		
Nom selon l'inventaire	Remarques	Type of the toxicity
éthanol (alcool éthylique)	in alcoholic beverages	developmental
chloroforme		cancer
chloroforme		developmental

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	les composants ne sont pas tous énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Pays	Inventaire	Status
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	les composants ne sont pas tous énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	les composants ne sont pas tous énumérés
PH	PICCS	les composants ne sont pas tous énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
VN	NCI	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés (ACTIVE)

Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NCI	National Chemical Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

16 Autres informations

Abréviations et acronymes

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MoL	Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Abr.	Description des abréviations utilisées
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
Repr.	Toxicité pour la reproduction
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de Données de Sécurité

V3903SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V3903SS

Révision: 2023-11-08

Code	Texte
H331	Toxique par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.